RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00816
Numéro SIREN : 834 936 403
Nom ou dénomination : ABOTTKINEY

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2021 sous le numéro de dépôt 52441

ETATS FINANCIERS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SASU ABOTTKINEY

32 JARDINS BOIELDIEU
92800 PUTEAUX

APE : 7022Z
Siret : 83493640300015

SAS AUPEA

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

www.aupea.fr

Certifié conforme par le président

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 350	365	1 985	2 220
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	4 000		4 000	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**6 350**	**365**	**5 985**	**2 220**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 000	5 000	7 000	300
Autres créances	813		813	630
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	93 999		93 999	74 339
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**106 812**	**5 000**	**101 812**	**75 269**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**113 162**	**5 365**	**107 797**	**77 489**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	53 889	5 648
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**45 185**	**48 242**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**100 175**	**54 989**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 803	4 609
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540	648
Dettes fiscales et sociales	2 279	17 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**7 622**	**22 500**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**107 797**	**77 489**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 622	22 500
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	72 000		72 000	72 730
Chiffre d'affaires net	**72 000**		**72 000**	**72 730**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			**72 000**	**72 730**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 673	12 223
Impôts, taxes et versements assimilés			258	257
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			235	130
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 000	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2	
Total charges d'exploitation (II)			**16 168**	**12 610**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**55 832**	**60 120**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			42	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**42**	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**42**	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**55 874**	**60 120**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 689	11 878
Total des produits (I+III+V+VII)	**72 042**	**72 730**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**26 857**	**24 488**
BENEFICE OU PERTE	**45 185**	**48 242**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABOTTKINEY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 107 797 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 45 185 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une différence de change est constatée à la clôture de l'exercice pour les créances et les dettes en devises.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 350			2 350
Immobilisations financières		4 000		4 000
Total	**2 350**	**4 000**		**6 350**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	130	235		365
Immobilisations financières				
Total	**130**	**235**		**365**
ACTIF NET				**5 985**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 813 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 000	12 000	
Autres	813	813	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**12 813**	**12 813**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 622 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540	540		
Dettes fiscales et sociales	2 279	2 279		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 803	4 803		
Produits constatés d'avance				
Total	**7 622**	**7 622**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 803			

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	72 000		72 000
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	**72 000**		**72 000**

Certifié conforme par le président

ABOTTKINEY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 32 JARDINS BOIELDIEU
92800 PUTEAUX
834 936 403 RCS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 45 185,41 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 45 185.41 €
- Un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de 53 889.35 €
- Soit un bénéfice distribuable de 99 074.76 €
- Une somme de 90 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 90.00 €

- et le solde, soit 9 074.76 €

au compte "Report à Nouveau"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 90,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Certifié conforme par le président

ABOTTKINEY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 32 JARDINS BOIELDIEU
92800 PUTEAUX
834 936 403 RCS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trente juin, à dix heures zéro minute,

BENOIT BARBEDETTE, agissant en qualité d'associé unique de la société ABOTTKINEY, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 45 185,41 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 45 185.41 €

- Un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de 53 889.35 €

- Soit un bénéfice distribuable de 99 074.76 €

- Une somme de 90 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 90.00 €

- et le solde, soit 9 074.76 €

au compte "Report à Nouveau"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 90,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

